

La lettre de l'UFR

N°19

Juillet 2022



Michel Caussemille
Membre du bureau de l'UFR

EDITO

Et si la réponse venait du mouvement social ?

Réélu président de la république au mois d'avril, Emmanuel MACRON croyait avoir fait le plus dur, mais c'est vite oublier qu'il avait été élu par défaut, car beaucoup ont voté pour lui pour faire barrage à l'extrême droite,

Dimanche 19 juin le deuxième tour des élections législatives a donné un nouveau visage de l'assemblée nationale, une première dans l'histoire de la cinquième république le camp du président n'obtient pas la majorité absolue, juste une majorité relative.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces élections, c'est le taux d'abstention élevé plus de 50%, et bien sur le score de d'extrême droite qui fait sa rentrée au palais bourbon avec 84 député.es, on peut constater que le barrage républicain est difficile à appliquer du côté de la république en marche ou de la droite dans les duels NUPES / RN. Point positif: les partis de gauche obtiennent 133 députés.

MACRON doit composer pour appliquer sa politique, mais avec qui ? Il a consulté l'ensemble des responsables des partis politiques des groupes de l'assemblée nationale. A gauche les partis politiques ont refusé de participer à une quelconque alliance avec le président de la république et sa majorité, ils seront résolument opposés à la politique de casse du modèle social français, contre la retraite à 65 ans, pour l'augmentation du smic à 1500 € net, l'augmentation des retraites, le financement des services publics, de l'hôpital, de la fonction publique d'état par la création d'emplois pour répondre aux besoins des services publics.

Côté des partis de droite et d'extrême droite, leur position est moins claire, il refuse un gouvernement d'union nationale, aucune illusion de ce côté à attendre, l'intérêt de classe sera plus fort que leur stratégie d'appareil, MACRON peut compter sur eux pour voter tous les mauvais coups portés aux salarié.es, « chasser le naturel il revient au galop ».

Face aux caméras d'une chaîne d'informations la première ministre Elisabeth Borne « annonce que le gouvernement travaillera naturellement avec les républicains et n'offre aucune concession sur les dossiers les plus chauds l'augmentation du smic ou le dossier des retraites ».

L'urgence d'un mouvement social s'impose à nous, pour faire obstacle à la politique de casse de la majorité présidentielle et de ses alliés, nous ne pouvons nous reposer uniquement sur les député.es de gauche qui bien sur se battront pieds à pied pour contrer les mauvais coups, seule la lutte pourra imposer d'autres choix politiques.

La CGT a un rôle important à jouer, sans tarder il faut aller au contact des salarié.es dans les services, aux contacts des retraité.es, porter nos revendications.

Actif.ves/retraité.es

Salaire minimum 2000 € brut, 300 € immédiatement sur les pensions et retraites, pas de pension en dessous du SMIC pour une carrière complète.

Sommaire :

P 1 : Edito

P 2 : Difficultés à la CNRACL

P 3 : Les nouvelles technologies

P 5 : Carte pétition de L'Union confédérale des retraités

P 6 : Expérience d'un administré

P 7 : Taux d'inflation

P 8 : Quelques chiffres

P 9 : Vie nouvelle

La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle.

Victor Hugo

Difficultés à la CNRACL... On vous explique pourquoi ?

La CNRACL connaît une hausse régulière « particulièrement élevée » de ses effectifs de retraité.es. Elle se distingue aussi par un nombre élevé de poly pensionné.es : 64% contre 40% au service des retraites de l'État ou encore 27% à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Autre particularité des retraité.es de la CNRACL en 2021 : ils sont à 70% retraitées (femmes), reflet logique de la forte proportion de femmes travaillant dans les collectivités et dans les hôpitaux.

Autre sujet, le niveau des retraites : à la CNRACL, la pension brute de droit direct, hors majoration pour 3 enfants ou plus, s'établit à 1 317 €, contre 1 402 € pour la moyenne des régimes. La tendance est particulièrement à la baisse (-2,1 % entre 2015 et 2020, contre -0,2 % pour l'ensemble des régimes sur la même période).

La CNRACL n'échappe enfin pas à l'écart systématique entre hommes et femmes, avec une pension inférieure de 10 % pour ces dernières, mais elle fait pourtant figure de meilleur élève, puisque l'écart moyen quant à lui est de -37 % pour les autres retraité.es.

Les nouveaux retraité.es de la Fonction publique sont plus nombreux/ses que ceux du privé à avoir prolongé leur activité pour des raisons financières, et non pour l'intérêt de leur travail. Une différence que la DREES explique par le fait que, dans le public, « la pension dépend directement du salaire perçu les six derniers mois, tandis qu'au régime général, il s'agit du salaire moyen des 25 meilleures années ».

Dans le même temps, la situation financière de la CNRACL ne cesse de se dégrader. Les cotisations perçues ne permettent plus de couvrir entièrement les pensions versées. En 2019, la CNRACL avait perçu 21 milliards d'euros de cotisations et versé des pensions d'un montant quasi équivalent. Mais en 2020, elle enregistrait un déficit de 192 millions d'euros.

Avec 2,2 millions de cotisant.es en 2020 (1,4 million Fonction publique territoriale, 800 000 Fonction publique hospitalière) et plus de 1,4 million de pensionné.es, la CNRACL présente un ratio actif.ve / retraité.e de 1,54 cotisant.e pour 1 retraité.e. Ce chiffre est plus élevé que la CNAV qui était en 2020 à 1,40. Ce ratio se dégrade avec l'augmentation croissante du nombre de départs à la retraite, le manque de recrutement de titulaires aussi bien dans la Fonction publique territoriale que dans la Fonction publique hospitalière, l'accroissement du nombre de recrutement de contractuels (la loi Dussopt de 2019 va accentuer ce phénomène), le gel de la valeur du point d'indice, les recrutements à temps non complet...

Auquel il faut ajouter les conséquences du mécanisme de compensation vieillesse qui contraint la CNRACL à verser 1,25 milliard d'euros en 2020.

Dans le même temps, alors que les besoins sont en constante augmentation, on le comprend très bien, les moyens du FAS sont en diminution. En lien avec notre fédération et nos administrateurs, il est proposé à l'attention des retraité.es et pourquoi pas des actif.ves d'envisager et définir des initiatives et mobilisations. Cette démarche serait commune avec nos camarades de la santé. L'objectif étant à la fois de préserver notre caisse de retraite et obtenir des moyens financiers à la hauteur des besoins pour le FAS.

Les nouvelles technologies facteurs de progrès ou d'exclusion ?



Chaque époque est témoin d'évolutions majeures toujours qualifiées de progrès pour l'humanité. De toutes, celle du développement des nouvelles technologies informatiques est sans doute la plus vaste, la plus complexe et la plus difficile à appréhender.

C'est à marche forcée que ces technologies, en constante reconfiguration, s'imposent à nous. Elles modifient de fait nos comportements individuels et collectifs, nos manières d'être, de vivre, nos relations, notre rapport au temps, nos façons de penser...

L'emprise est réelle.

De façon insidieuse, elles portent aussi atteinte à notre intimité et à nos libertés.

Cette accélération majeure crée toutes sortes de situations et sollicite, avec une certaine brutalité, l'adaptation permanente de chacune et chacun. Difficile d'y échapper, il s'agit d'une véritable révolution. Est-elle réellement au service du progrès humain ?

Les retraité.es sont impacté.es dans de nombreux domaines. 16,5% de la population française souffrirait « d'illectronisme », ou d'incapacité à se servir des outils numériques. 14 % des personnes de 60-70 ans sont en situation d'exclusion numérique. Celles de plus de 75 ans sont les plus touchées (67,2%), mais cette exclusion touche plus particulièrement les plus de 80 ans – soit plus d'1,7 million de personnes – et les personnes aux revenus inférieurs à 1.000 €.

Il existe désormais un noyau dur d'exclu.es du numérique et les personnes âgées y sont majoritaires. Une première fracture au niveau de l'équipement tout d'abord : 21 % des personnes âgées de 60 ans et plus n'ont toujours pas Internet à leur domicile tandis que 44% n'ont pas de smartphone. La seconde fracture concerne les usages : seul.es 54 % savent regarder des vidéos sur Internet, seul.es 43 % utilisent les réseaux sociaux et uniquement 35 % utilisent leur smartphone pour aller sur Internet. Il ne s'agit donc pas seulement d'équiper les personnes âgées, il faut également les accompagner et les former aux nombreux usages des outils numériques

Il existe encore de nombreuses zones blanches qui démultiplient des inégalités territoriales en matière d'accès. Ce sont des territoires principalement ruraux, pour lesquels les opérateurs ne souhaitent pas investir, par manque de rentabilité. L'emploi dans ce secteur, loin d'être encouragé, est au contraire en réduction constante. « Avec le développement de l'intelligence artificielle, un nouveau modèle social et économique se cherche... »



Beaucoup de citoyen.nes y voient des avantages lorsqu'elles et ils maîtrisent l'outil internet qui leur permet de s'informer, de régler plus facilement des affaires courantes ou de correspondre régulièrement et à distance avec leurs proches.

Pourtant, lors de leurs démarches, elles et ils veulent aussi rencontrer des interlocuteur.trices et non s'adresser à une machine...

Malheureusement, le numérique est aujourd'hui omniprésent dans la société avec la disparition programmée de nombreux services de proximité, notamment publics, « au profit » de la mise en place de bornes comme à la SNCF, à la Poste, dans les administrations, qui déshumanise les accueils, isole les plus vulnérables et contraint les usager.ères à réaliser le travail des professionnel.les, avec en point d'orgue, la télédéclaration des revenus, obligatoire en 2019.

De nouveaux services digitaux se développent rapidement comme la prise de rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital via le service Doctolib. Les désertifications médicales, organisées en amont à l'appui du numerus clausus, font place à la virtualité des consultations de télémédecine, à des utilisations d'outils diagnostics par des professionnel.les de santé autres que les médecins, source d'inquiétudes nouvelles pour les patient.es...



Le plan Action Publique 2022 a d'ailleurs priorisé la transformation numérique des administrations pour atteindre l'objectif fixé par le président de la République de 100% des services publics dématérialisés à l'horizon 2022.



Avec la dématérialisation rapide, les difficultés se multiplient pour les non-connectés. Le paradoxe insoutenable, c'est que la dématérialisation, qui est une plus-value pour la société, est en train de contribuer à élargir le nombre de laissés-pour-compte.

la société, est en train de contribuer à élargir le nombre de laissés-pour-compte.

Une personne qui ne sait pas se servir de la technologie est donc, de fait, exclue d'une partie de la société. La crise sanitaire a accentué les problèmes causés par la fracture numérique puisque certaines personnes se sont ainsi retrouvées complètement coupées de tout contact social.

Pourquoi alors cette marche forcée vers le numérique ?

Parce que cela devient un nouvel outil de la domination financière de quelques grandes firmes multinationales. Pour augmenter ses profits, le capitalisme ultralibéral en crise se saisit de toutes les opportunités offertes par le développement des technologies pour supprimer des emplois, exploiter davantage les salarié.es et les citoyen.nes et déshumaniser les relations.

Notre syndicalisme est interpellé par ces constats.

La CGT, dans ses ambitions revendicatives, analyse les évolutions technologiques en cours dans le monde du travail. Les comprendre, c'est ouvrir des perspectives pour faire de ces évolutions technologiques un tremplin pour développer l'emploi, en nombre et qualité, et gagner de nouveaux droits sociaux visant l'amélioration des conditions de travail et de vie, des professionnel.les comme des usager.ères.

C.S.

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE



Depuis plusieurs semaines, l'Union confédérale des retraité.es CGT fait circuler, avec succès, une carte-pétition exigeant un bulletin de pension « papier ». Une exigence d'autant plus forte qu'à l'heure des revalorisations et des prélèvements différenciés selon le montant des pensions, à l'heure du « prélèvement à la source » des impôts, il est impossible de connaître le montant de sa pension sauf à maîtriser parfaitement les démarches dématérialisées.

Et puisqu'on parle d'impôts, l'option « zéro papier » pour la déclaration de revenus s'applique automatiquement depuis 2021 sans autorisation requise. A l'inverse c'est à vous de faire des démarches qui prouvent votre impossibilité à avoir accès à internet et remplir votre déclaration de revenus de façon dématérialisée.

La déclaration « en ligne » est pré-remplie : elle indique quels sont vos revenus de l'année dernière. Pas de chance, cette année justement, un million de salarié.es ont vu leurs revenus surestimés entraînant pendant plusieurs jours la suspension de la déclaration en ligne.

L'administration fiscale, elle-même, recommande de vérifier les montants pré-remplis pour bénéficier, le cas-échéant, d'un remboursement si une erreur s'était glissée dans la déclaration. Déclaration de revenus dématérialisée... un piège à retraité.es.

Question : comment les retraité.es pourraient vérifier ces montants puisque, faute d'une feuille ou d'un relevé de pension, il ne leur est pas possible de les connaître sauf à se risquer sur les sites internet des caisses de retraite ?

Est-ce cela, un service public ?

Pénaliser ceux qui ne maîtrisent pas un outil.

Est-ce cela l'égalité de traitement ?

De plus il est prévu une amende forfaitaire si on ne respecte l'obligation de télé déclaration alors qu'1/4 des + de 65 ans rencontrent des difficultés pour leurs démarches administratives.

Rappelons que le défenseur des droits préconise « une disposition législative... pour qu'aucune démarche administrative ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée ». Cette disposition est reprise par un article de Loi : « nul ne peut se voir contraint à des procédures dématérialisées dans ses relations avec l'administration ».

Qu'est-ce qu'il dit, Macron ?

« Je dis ce que je fais...mais je ne fais pas ce que dit la Loi ! »

Expérience d'un administré

Devant demander une nouvelle carte d'identité, j'ai décidé de me mettre dans la peau d'un quidam non informatisé. Je me suis rendu à la mairie de ma commune et j'ai formulé ma demande à la personne qui m'a accueillie en lui précisant que je n'avais pas d'ordinateur.

Elle me note sur un papier, l'adresse du site internet idoine. Je lui rends son papier en lui répétant je ne peux rien en faire. Elle ne se démonte pas et me dit : « Mais vous avez bien dans votre famille ou un de vos voisins qui peut le faire pour vous » alors, je lui explique mon attachement au service public et à l'aide que j'en attends de la part d'une employée territoriale comme elle. Elle m'apprend qu'elle n'est pas employée de la commune mais, embauchée avec un CDD par France services et

quel relève du régime général. Sur mon insistance elle va voir une autre personne qui est en back-office afin de savoir ce qu'elle doit faire. Après plusieurs recherches, elle m'amène un formulaire jauni par le temps. Elle me fixe un rendez-vous à la mairie annexe pour le 31 mars. Pourquoi la mairie annexe? Parce que nos deux communes ont été fusionnées arbitrairement. La population a juste été mise devant le fait accompli, et c'est à la mairie annexe que se trouve le bureau agréé CNTS centre national des titres sécurisés.

Le 31 mars à 9h30, je me présente avec mes formulaires dûment remplis, un timbre fiscal à 25€ et ma photo avec lunettes, car c'est maintenant autorisé. L'accueil de l'agente en charge de cette mission a été plutôt froid et elle me dit que je n'ai pas de rendez-vous aujourd'hui. Qui vous a dit ça ? Je réponds que c'est la mairie principale qui l'a fixé. Elle me rétorque qu'elle n'a pas la moindre prérogative pour établir des rendez-vous. Toutefois, n'ayant pas d'autres visiteurs, elle accepte de traiter ma demande en me précisant qu'elle risque d'être refusée en raison de la photo avec les lunettes. Elle prend mes empreintes digitales et m'indique un délai d'attente de 4 mois.

Mais, surprise le 25 mai, je reçois un SMS qui m'indique que ma carte est à disposition en mairie annexe jusqu'au 19 août. Il m'est précisé dans le texto de prendre un rendez-vous préalable. Passant devant la mairie annexe, je me suis arrêté et ait tenté ma chance. J'ai enfin obtenu ma carte d'identité. Fort de cette expérience, j'ai aussitôt sollicité un passeport nécessaire pour aller retrouver des amis à Jersey (Brexit oblige).

Conclusion : le Maire a bradé le service public à la société privée France services avec du personnel privé et surtout non formé. On ne saurait s'imaginer la neutralité et l'équité qui sont si chers aux employés territoriaux et que nous impose le statut.

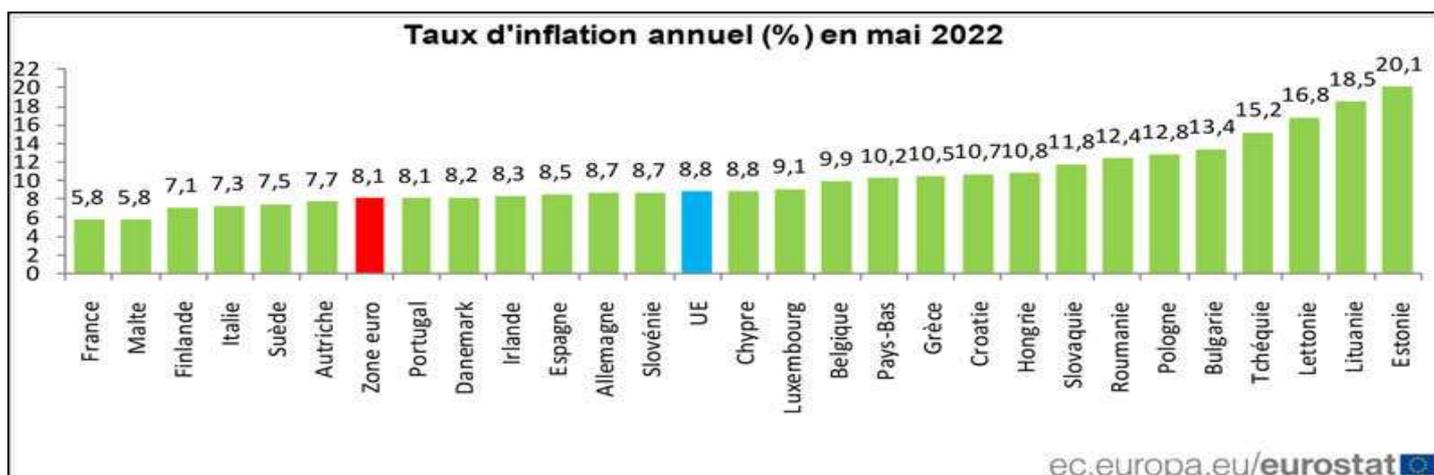


M. L.



Après [5,3 % en avril](#) puis [6,1 % en mai](#), le taux d'inflation annuel calculé par *Que Choisir* atteint désormais 6,9 % pour le mois de juin par rapport à juin 2021. Comme les mois précédents, le fioul, les carburants et le gaz sont les principaux contributeurs à l'envolée du coût de la vie. Mais les achats alimentaires, et encore plus l'hygiène-beauté-droguerie, poursuivent eux aussi leur hausse par rapport à l'an dernier. Concernant les autres postes de dépenses, une partie d'entre eux (forfaits, assurances, mutuelles) affiche la même inflation qu'en mai, ce qui signifie une hausse de même ampleur par rapport à 2021. D'autres en revanche, comme le logement, l'achat de véhicule, ou les dépenses de transports, de restauration et de loisirs, accusent de nouveau un point d'augmentation.

		QUE CHOISIR Que Choisir
Achats en grande surface		+6,3%
Alimentaire		+5,6%
Hygiène Beauté		+11%
Électricité		+8%
Gaz		+39%
Gazole		+50%
Essence		+39%
Fioul		+92%
Équipements de la maison		+2%
Forfaits (téléphonie, Internet)		+1%
Multirisques habitation		+3%
Mutuelles santé		+3%
Banques		+3%
Loyer		+0,6%
Dépenses de logement		+7%
Achat de véhicule		+5%
Dépenses de transport		+5%
Restauration, hôtels, loisirs		+4%
Habillement		+4%
Santé-social		+1%
INFLATION TOTALE Juin 2022		+6,9%



Chiffres utiles à une bonne appréhension du monde « retraité.es »

Population au 1^{er} janvier 2021 : 67 407 241 habitants dont 34,8 millions de femmes et 32,6 millions d'hommes

Personnes âgées de 65 ans et plus : 15 millions dont 1,4 million de plus de 85 ans

Le nombre de retraité.es au 1^{er} janvier 2021 : 16,4 millions dont 1,6 million vivent à l'étranger

Le rapport démographique en 2019 est de 1,70 soit 29,7 millions d'actif.ves pour 16,4 millions de retraité.es

En 2020 les pensions et retraites versées représentent 14 % du PIB

Fin 2019 tous régimes confondus, la pension moyenne s'établissait à 1503 € brut (1382 € net). Le montant brut étant inférieur de 1,1% par rapport à 2017.

Les écarts de pension entre les femmes et les hommes sont toujours importants, soit 28% en 2018. En 2020, le montant mensuel de la retraite de base était de 848 € pour les hommes et 664 € pour les femmes. 4,9 millions de retraités ont perçu le minimum contributif soit 34,9 % des pensionnés soit 705,36 € par mois. Le minimum vieillesse est quant à lui de 645,50 € par mois.

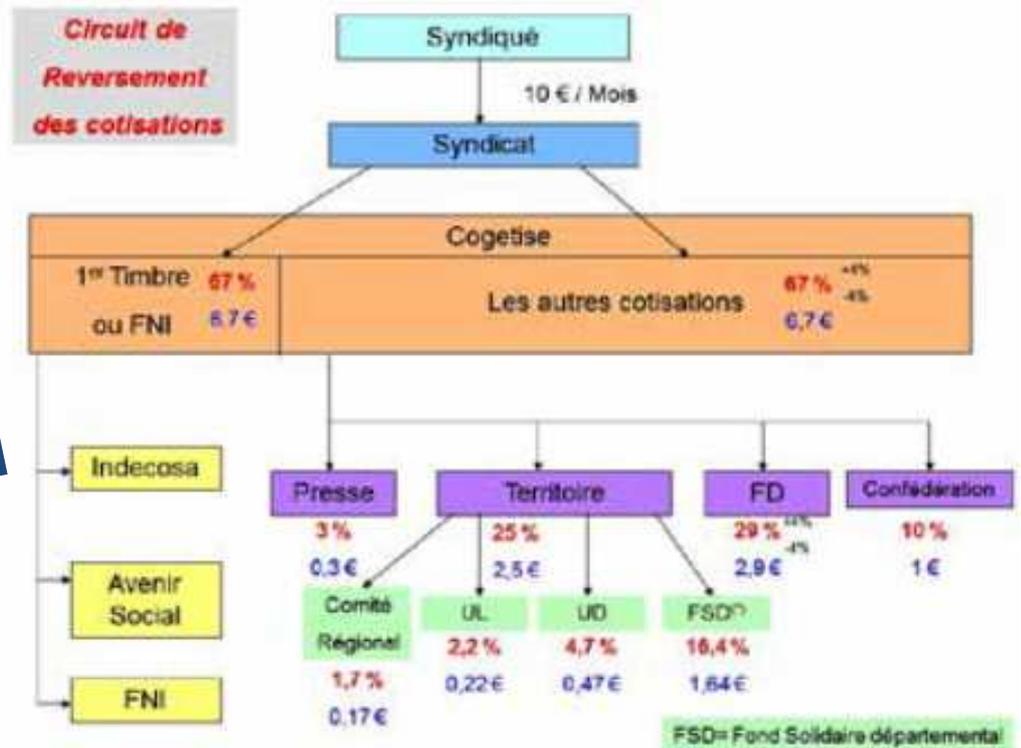
Il est à noter que 8 % des retraité.es ont un montant de pension inférieur au seuil de pauvreté qui est de 1063 € par mois en 2020.

Petit rappel : l'espérance de vie est de 78,4 ans pour les hommes et de 84,8 ans pour les femmes.

Etre syndiqué.e **en activité**
c'est défendre ses condi-
tions de travail et par delà

Etre syndiqué.e **en retraite**
c'est continuer à défendre
ses conditions de vie.

**Vous rappelez-vous
le circuit
de reversement de
vos cotisations ?**



1 COTISATION SYNDICALE

= 1 REMBOURSEMENT FISCAL

SI VOUS PAYEZ UNE COTISATION SYNDICALE
LES IMPÔTS VOUS REMBOURSENT 66 %

Vie nouvelle Tarifs 2022

Vie nouvelle



ABONNEMENT INDIVIDUEL

Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné
ou parrainage :
13,80 €

Renouvellement :
17,50 €



ABONNEMENT DE SECTION

À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile
pour 6 numéros
soit du 227 au 232

Nouvel abonné :
13,80 €

Renouvellement :
16,20 €



Abonnement et prorata
en cours d'année :

5 numéros : 13,50 €
4 numéros : 10,80 €
3 numéros : 8,10 €
2 numéros : 5,40 €
1 numéro : 2,70 €



Vie nouvelle + TSS

ABONNEMENT INDIVIDUEL

Abonnement d'une année de date à date pour 6 numéros

Nouvel abonné
ou parrainage :
18 €

Renouvellement :
26,70 €

ABONNEMENT DE SECTION

À partir de 5 abonnements.
Abonnement sur l'année civile
pour 6 numéros soit du 227
au 232 pour Vie nouvelle
et du 998 à 1 003 pour
Le Travailleurs du sous-sol

Nouvel abonné :
18 €

Renouvellement :
20,60 €

Abonnement en cours
d'année :

5 numéros : VN + TSS : 17,20 €
4 numéros : VN + TSS : 13,80 €
3 numéros : VN + TSS : 10,40 €
2 numéros : VN + TSS : 6,90 €
1 numéro : VN + TSS : 3,45 €

LISTING D'ABONNÉS

Besoin de faire le point sur vos abonnés, vous pouvez nous demander une extraction au tarif de **22 €**

VENTES PROMOTIONNELLES VN

Tout au long de l'année, vous pouvez commander des magazines pour le promouvoir. Les frais de ports sont à votre charge :

1 lot (25 ex) : **15 €** - 2 lots (50 ex) : **20 €** - 3 lots (75 ex) : **26 €** - 4 lots (100 ex) : **33 €**

Votre demande est à envoyer avec le chèque de règlement, en précisant le(s) numéro(s) souhaité(s).

Vous pouvez également venir les chercher à Vie nouvelle à Montreuil.

L'UFR des services publics vous souhaite de

